

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 86552 du 17 septembre 2012 portant promotion de sous-officiers  
de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – pilotes »**

NOR : INTJ1234567S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu la décision n° 118797 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1131577S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> octobre 2012:

Vandelannoote, Fabrice

Nigend : 159 213

Numéro de livret de solde : 8 016 298

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2012:

Constantin, Yann

Nigend : 242 546

Numéro de livret de solde : 6 562 049

Fait le 17 septembre 2012.

*Le colonel,  
adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel,*  
O. COURTET